



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 27 juillet 2022

### CONVENTION REGLEMENTEE

## Publication en application de l'article L225-40 du code de commerce

#### **Convention de mise à disposition de Monsieur Sébastien Vanhoove**

La convention de mise à disposition de Monsieur Sébastien Vanhoove par la société Carrefour Management arrivant à échéance le 31 juillet 2022, le Conseil d'administration a autorisé lors de la séance de ce jour, la signature d'une nouvelle convention avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> août 2022 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 juillet 2026.

Les modalités de la mise à disposition de Monsieur Sébastien Vanhoove sont inchangées au regard de la précédente convention :

- **Personne concernée**

La société CRFP 13 (société indirectement contrôlée par la société Carrefour SA), actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société.

- **Nature et objet :**

Monsieur Sébastien Vanhoove, salarié de Carrefour Management, est mis à disposition de Carmila SA par Carrefour Management afin d'exercer une mission opérationnelle et mettre ainsi sa compétence, son expérience et ses connaissances au service de la Société. Cette mission spécifique occupera une partie de son activité évaluée à la moitié du temps que celui-ci consacre à l'ensemble de ses missions.

- **Modalités :**

Pendant la durée de la mise à disposition, Carmila SA remboursera à la société Carrefour Management la moitié des salaires versés à Monsieur Sébastien Vanhoove, les charges sociales y afférentes, les indemnités de congés payés et les frais professionnels remboursés à l'intéressé au titre de la mise à disposition. Compte tenu du fait que la fixation des objectifs de Monsieur Sébastien Vanhoove intègrera, pendant toute la durée de la présente mise à disposition, des composantes liées à ses missions et à ses réalisations auprès de Carmila, les salaires remboursés intégreront la part de la rémunération annuelle variable allouée à Monsieur Sébastien Vanhoove à ce titre.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Jonathan Kirk – Directeur des relations investisseurs  
[jonathan.kirk@carmila.com](mailto:jonathan.kirk@carmila.com)  
+33 6 31 71 83 98

### CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna – Directrice communication  
[elodie.arcayna@carmila.com](mailto:elodie.arcayna@carmila.com)  
+33 7 86 54 40 10

### CALENDRIER FINANCIER

**20 octobre 2022 (après clôture des marchés)** : Information financière du T3 2022

### À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe Continentale, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2021, son portefeuille était constitué de 214 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,21 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Communiqués financiers », du site de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/communiques-financiers/>